

- L'apparition d'**effets indésirables généraux lors de l'administration de β -bloquants par voie ophtalmique** est bien connue, mais elle est probablement souvent méconnue. Ainsi, le *British Medical Journal* [2006;332:960-1] a décrit les cas de trois patients ayant présenté des épisodes répétitifs de syncope lors d'un traitement par des gouttes ophtalmiques à base de timolol. Les plaintes existaient déjà depuis quelques années sans que la possibilité d'une bradycardie consécutive à la prise de timolol n'ait été envisagée; les plaintes ont disparu à l'arrêt du traitement. Outre les effets cardio-vasculaires (bradycardie mais aussi diminution de la tension artérielle, troubles du rythme cardiaque et peut-être même infarctus du myocarde), c'est surtout le risque de bronchospasme qui pose problème. C'est pourquoi les β -bloquants non-cardiosélectifs, comme le timolol, doivent être évités chez les patients atteints d'une affection pulmonaire chronique obstructive ou d'asthme; même avec les β -bloquants cardiosélectifs [le betaxolol est le seul β -bloquant cardiosélectif à usage ophtalmique], la prudence s'impose vu que la cardiosélectivité n'est pas absolue. Des problèmes peuvent aussi survenir chez des patients sans antécédents d'affections pulmonaires: dans une étude de cohorte, on a observé après un an que l'utilisation d'un collyre à base d'un β -bloquant augmentait de deux à trois fois le risque d'obstruction des voies respiratoires [*Brit Med J* 2002;325:1396-7]. Tant les effets cardio-vasculaires que les effets respiratoires sont dépendants de la dose, et il est donc

recommandé d'utiliser la plus faible dose qui soit efficace.

- Il est connu que les patients atteints d'hépatite chronique, en particulier due au virus de l'hépatite B, peuvent présenter des atteintes cutanées parmi lesquelles un **lichen plan**. Le lichen plan est une dermatose inflammatoire qui se caractérise par des papules plus ou moins prurigineuses. Le Centre Belge de Pharmacovigilance a récemment reçu une notification d'un lichen plan survenu chez un jeune homme de 24 ans, environ deux semaines après une injection d'un **vaccin contre l'hépatite B**. L'évolution a été favorable à la suite d'un traitement par des corticostéroïdes par voie orale. D'après une revue de la littérature [*Int J Dermatol* 2004;43:562-4], 30 cas de lichen plan au niveau de la peau ou des muqueuses faisant suite à une vaccination contre l'hépatite B, ont été publiés entre 1990 et 2004. Le délai entre la vaccination et l'apparition du lichen plan variait d'une semaine à deux à trois mois. Chez 3 patients, une administration ultérieure du vaccin a entraîné la réapparition ou l'aggravation du lichen plan. L'apparition d'un lichen plan est décrite avec les différents types de vaccins contre l'hépatite B, dont les vaccins recombinants disponibles en Belgique (Engerix-B®, Fendrix®, Hbvaxpro®). Cet effet indésirable ne remet bien entendu pas en doute l'utilité de la vaccination. Afin de mieux définir les caractéristiques de cet effet indésirable, il est cependant utile de notifier au Centre Belge de Pharmacovigilance toute suspicion de lichen plan après la vaccination contre l'hépatite B.